

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**N° 23-179**

**Service** : Direction de la Cohésion Sociale

**Objet** : Organisation d'un spectacle avec la Compagnie *C la Petite Cie* (60 rue Suchet 69002 LYON) au sein du Relais Petite Enfance à Ceyzériat.

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**Vu** le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDERANT** que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

**CONSIDERANT** que l'éveil culturel participe au bon développement de l'enfant et à son épanouissement ;

**CONSIDERANT** l'opportunité de conclure un partenariat avec la compagnie *C la Petite Cie* pour un spectacle de lutins *Tomti & Tomta* au Relais Petite Enfance à Ceyzériat.

## DECIDE

**DE CONCLURE** un partenariat avec compagnie *C la Petite Cie* afin de mettre en place un spectacle petite enfance,

Les modalités sont les suivantes :

- La séance sera assurée par Cécile Pamart de la compagnie *C la Petite Cie* ;
- La séance se déroulera au RPE Ceyzériat le lundi 13 novembre 2023 de 9h15 à 10h15 ;
- La séance s'adresse aux enfants et aux assistantes maternelles pour un coût global de 510 € TTC (TVA non applicable) ;

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 21 septembre 2023.



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Virginie GRIGNOLA-BERNARD  
Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance